

DOCUMENT N° 73

Résolution sur le renforcement de la coopération interparlementaire

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

RAPPELANT les résolutions sur le développement des programmes de coopération adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF à Libreville en 1993, à Paris en 1994, à Québec en 1995, à Antananarivo en 1996, à Luxembourg en 1997, à Abidjan en 1998 et à Ottawa en 1999,

CONSIDÉRANT l'impact local positif des stages de formation des fonctionnaires parlementaires et des séminaires d'information et d'échanges parlementaires,

ENCOURAGE à ce qu'un suivi de ces deux programmes de coopération soit assuré, notamment par le biais des liens bilatéraux, afin d'augmenter encore leur efficacité,

SOUHAITE la reprise du programme d'appui au compte rendu des travaux parlementaires, qui est étroitement lié aux programmes Pardoc et inforoutes,

S'agissant du programme Pardoc :

CONSIDÉRANT la forte demande des Assemblées en vue de bénéficier du programme Pardoc, et la décision du Bureau du Lac Meech de 1999 de faire passer de 17 à 29 le nombre de Parlements bénéficiaires,

CONSIDÉRANT l'impasse budgétaire dans laquelle se trouve ce programme et son échéance prévue pour 2001,

RAPPELANT que le programme Pardoc a vocation à appuyer l'effort des Assemblées qui souhaitent mettre l'accent sur la performance de leurs services documentaires,

SOUHAITE :

- que le Pardoc devienne un programme permanent,
- que l'accent soit mis sur la formation du personnel,
- que le Pardoc dispose d'un budget institutionnel approprié et que les sources de financement du programme soient élargies à d'autres États membres des Sommets et à d'autres bailleurs de fonds, afin de répondre aux besoins des 29 Assemblées.